



CADRE SANITAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT

Collège Coat Mez

DAOULAS – DIRINON

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

CONTEXTE

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux : **niveau 1 / niveau vert** ; **niveau 2 / niveau jaune** ; **niveau 3 / niveau orange** ; **niveau 4 / niveau rouge**.

Le niveau applicable au moment de la rentrée est le **niveau 2 / niveau jaune**

En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel :

- Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège :
 - ⇒ en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.
 - ⇒ De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque).
- Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et dans le respect des gestes barrières.

Doctrine d'accueil

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes.

Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se **déroulent en principe à l'extérieur**. Activités aquatiques autorisées.

Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité.

Port du masque pour les élèves statiques

Les sports de contact ne sont pas autorisés

Fermeture des classes et contact-tracing

Dans les collèges un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif.

Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance.

Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Le lavage des mains est obligatoire

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe

L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés

- au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves,
- pendant chaque récréation, pendant les intercourrs,
- au moment du déjeuner
- pendant le nettoyage des locaux.
- Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

Le port du masque

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Pour les personnels et pour les élèves : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfant

La limitation du brassage des élèves

Les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, **dans la mesure du possible**, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

niveau 2 / niveau jaune : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible la limitation du brassage s'applique par niveau.

Principes retenus pour le collège Coat Mez :

- la mise en œuvre des différentes modalités de cours : AP – TP/TD - dédoublements est rétablie, au détriment du principe 1classe = une salle, le nombre de salles ne permet pas d'assurer la double contrainte et d'assurer l'usage des salles spécialisées.
- En conséquence, les professeurs retrouvent une salle spécifique et s'assurent de la désinfection des salles à la fin de chaque séance.
- **la circulation des élèves dans les bâtiments :** Les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. La CPE organise les circuits et conditions de circulation.
- les **récréations** sont organisées par groupes : un roulement sera établi par la CPE afin de les élèves disposent, à tour de rôle de suffisamment d'espace.

	6è/5è	4è/3è
Cour 3	Lundi - Mardi - Mercredi	Jeudi - vendredi
Cour 1	Jeudi - vendredi	Lundi - Mardi - Mercredi

Le mercredi la cour 2 est fermée.

Les règles de distanciation physique

Dans les collèges, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A compter du niveau jaune, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

niveau 2 / niveau jaune : plusieurs fois par jour

Les tables sont désinfectées à la fin de chaque séance sous la responsabilité de l'enseignant.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.

Les agents du service général appliquent les protocoles définis par le conseil départemental.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

La restauration scolaire

La restauration scolaire est maintenue.

Les élèves déjeunent en quinconce, par classe et selon un plan de classe établi par la CPE. La distribution des plateaux, couverts et pain est assuré dans les règles de sécurité sanitaire.

La formation, l'information et la communication

Les personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les parents sont informés

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

Les élèves de 6^e bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des pratiques et actions partagées en matière d'aération.